

## ANNEXE 5

### Matrice des droits dans OPALEXE Susceptible d'évolutions ultérieures

#### Légende

- R = Read (Téléchargement des documents contenus dans le dossier et ses sous dossiers)
- R/W = Read / Write (Téléchargement et dépôt de documents dans le dossier et ses sous dossiers)
- PAS ACCES = L'utilisateur ne peut pas accéder au dossier

#### Expertise "En création" ("En complétude")

Répertoires	Acteurs	Expert c/o partie	Magistrat	Greffier	Co-expert	Sapiteur 1	Sapiteur 2	Partie n'ayant pas le droit de déposer	Partie ayant le droit de déposer	Avocat de la partie courante	Avocat ne représentant pas la partie courante
Expert											
--- Désignation		R/W									
--- Correspondance		R/W	PAS ACCES	PAS ACCES							
--- Notes aux parties											
--- Gestion financière de l'expertise											
--- Gestion administrative de l'expertise											
--- Acceptation de la dématérialisation											
--- Gestion des délais											
Magistrat (non soumis au contradictoire)											
--- Echanges magistrat->expert		R	R/W								
--- Echanges expert->magistrat		R/W	R								
Greffe											
--- Rapport définitif		R/W	R	R							
--- Communication Expert-Parties vers Greffe											
--- Communication Greffe vers Expert-Parties		R	R	R/W							
Sapiteurs (non soumis au contradictoire)											
--- Sapiteur 1											
--- Gestion financière		PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES							
--- Echanges sapiteur -> expert											
--- Echanges expert -> sapiteur											
--- Sapiteur 2											
--- Gestion financière											
--- Echanges sapiteur -> expert											

Ces utilisateurs n'accèdent pas à l'expertise

--- Echanges expert -> sapiteur				
Parties				
--- Partie 1 (Partie courante)				
--- Bordereaux	R	PAS ACCES	PAS ACCES	
--- Dires et annexes				
--- Pièces cotées				
--- Confidentiel accepté				
--- Partie 2 (Autre partie)				
--- Bordereaux				
--- Dires et annexes				
--- Pièces cotées				
--- Confidentiel accepté				

## Expertise "En cours"

Répertoires	Acteurs	Expert	Co-expert	Magistrat	Greffier	Sapiteur 1	Sapiteur 2	Partie n'ayant pas le droit de déposer	Partie ayant le droit de déposer	Avocat de la partie courante	Avocat ne représentant pas la partie courante
Expert											
— Désignation											
— Correspondance											
— Notes aux parties											
— Gestion financière de l'expertise	RW	RW	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	R	R	R	R	
— Gestion administrative de l'expertise											
— Acceptation de la dématérialisation											
— Gestion des délais											
Magistrat (non soumis au contradictoire)											
— Échanges magistrat -> expert	R	R	RW		R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— Échanges expert -> magistrat	RW	RW	R								
Greffe											
— Rapport définitif	RW	R			R	R	R	R	R	R	R
— Communication Expert-Parties vers Greffe	RW	RW	R		R	PAS ACCES	PAS ACCES	R - 2.10	RW - 2.10	RW - 2.10 (W si dépôt avocat autorisé)	
— Communication Greffe vers Expert-Parties	R	R			RW			R - 2.10	R - 2.10	R - 2.10	
Sapiteurs (non soumis au contradictoire)											
— Sapiteur 1											
— — Gestion financière	R	R	PAS ACCES	PAS ACCES	RW	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— — Échanges sapiteur -> expert											
— — Échanges expert -> sapiteur	RW	RW	PAS ACCES	PAS ACCES	R			PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES

--- Sapiteur 2										
--- Gestion financière	R	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	RW				
--- Échanges sapiteur -> expert										
--- Échanges expert -> sapiteur	RW	RW				R				
Parties										
--- Partie 1 (Partie courante)										
--- Bordereaux	R	R	R	R	R	R	R	RW	RW	R
--- Dires et annexes										
--- Pièces cotées										
--- Confidential accepté	(W pour les parties qui sont de type "C/O expert")		Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	R	RW	RW	Droit défini par l'expert
--- Partie 2 (Autre partie)										
--- Bordereaux	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
--- Dires et annexes										
--- Pièces cotées										
--- Confidential accepté	Droit défini par l'expert		Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert	Droit défini par l'expert

## Expertise "En pause" ("En attente de taxation")

Répertoires	Acteurs	Expert c/o partie	Co-expert	Magistrat	Greffier	Sapiteur 1	Sapiteur 2	Partie n'ayant pas le droit de déposer	Partie ayant le droit de déposer	Avocat de la partie courante	Avocat ne représentant pas la partie courante
<b>Expert</b>											
— Désignation											
— Correspondance											
— Notes aux parties											
— Gestion financière de l'expertise		RW	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— Gestion administrative de l'expertise											
— Acceptation de la dématérialisation											
— Gestion des délais											
<b>Magistrat (non soumis au contradictoire)</b>											
— Échanges magistrat -> expert	R	PAS ACCES	RW		R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— Échanges expert -> magistrat	RW	PAS ACCES	R								
<b>Greffe</b>											
— Rapport définitif											
— Communication Expert-Parties vers Greffe	RW	PAS ACCES	R		R	PAS ACCES	PAS ACCES	R - 2.10	R - 2.10	R - 2.10	
— Communication Greffe vers Expert-Parties	R	PAS ACCES				RW					
<b>Sapiteurs (non soumis au contradictoire)</b>											
— Sapiteur 1											
— — Gestion financière											
— — Échanges sapiteur -> expert	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— — Échanges expert -> sapiteur	R/W										

Parties											
<b>Partie 1 (Partie courante)</b>											
— — Bordereaux											
— — Dires et annexes	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— — Pièces cotées											
— — Confidential accepté											
<b>Partie 2 (Autre partie)</b>											
— — Bordereaux											
— — Dires et annexes	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— — Pièces cotées											
— — Confidential accepté											

## Expertise "Terminée" et "Rejetée"

Répertoires	Acteurs	Expert c/o partie	Co-expert	Magistrat	Greffier	Sapiteur 1	Sapiteur 1	Partie n'ayant pas le droit de déposer	Partie ayant le droit de déposer	Avocat de la partie courante	Avocat ne représentant pas la partie courante
<b>Expert</b>											
— Désignation											
— Correspondance											
— Notes aux parties											
— Gestion financière de l'expertise		R/W	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— Gestion administrative de l'expertise											
— Acceptation de la dématérialisation											
— Gestion des délais											
<b>Magistrat (non soumis au contradictoire)</b>											
— Échanges magistrat -> expert		R	PAS ACCES	R/W							
— Échanges expert -> magistrat		R/W	PAS ACCES	R	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
<b>Greffe</b>											
— Rapport définitif		R/W	R		R	PAS ACCES	PAS ACCES	R	R	R	R
— Communication Expert-Parties vers Greffe			PAS ACCES	R				R - 2.10	R - 2.10	R - 2.10	
— Communication Greffe vers Expert-Parties		R			R/W						
<b>Sapiteurs (non soumis au contradictoire)</b>											
— Sapiteur 1											
— — Gestion financière		R									
— — Échanges sapiteur -> expert			PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
— — Échanges expert -> sapiteur		R / W									
— Sapiteur 1											

--- Gestion financière	R									
--- Échanges sapiteur -> expert	R									
--- Échanges expert -> sapiteur	R / W									
Parties										
--- Partie 1										
--- Bordereaux	R	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES	PAS ACCES
--- Dires et annexes										
--- Pièces cotées										
--- Confidentiel accepté										
--- Partie 1										
--- Bordereaux										
--- Dires et annexes										
--- Pièces cotées										
--- Confidentiel accepté										

## Actions possibles en fonction du statut de l'expertise

	Complétude	En cours	Complément de consignation	Terminée	Refusée
Modifier le nom de l'expertise	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Modifier la date de consignation	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Ajouter un intervenant (magistrat, greffier, co-expert, scribeur, partie, avocat)	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Modification des informations perso d'un intervenant qui utilise un certificat logiciel	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Modification de la liste des parties que représente un avocat	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Activer, désactiver un intervenant (magistrat, greffier, co-expert, scribeur, partie (groupe et intervenant), avocat)	Possible	PAS possible	Possible	PAS possible	PAS possible
Renvoyer un nouveau certificat logiciel aux intervenants qui en utilisent	Possible	Possible	Possible	PAS possible	PAS possible